

Fondée en 1990, l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) a pour mission de lutter pour la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

L'Association regroupe, à titre de membres actifs, des groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale et des groupes d'entraide ayant un mandat de promotion-vigilance des droits en santé mentale. Elle rejoint également, à titre de membre sympathisant, tout organisme, regroupement ou comité d'usagers qui adhèrent à sa mission.

L'AGIDD-SMQ a développé depuis sa fondation une expertise unique et reconnue dans plusieurs milieux concernant les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

L'AGIDD-SMQ porte un regard critique sur les pratiques en santé mentale et s'implique pour le renouvellement de celles-ci.

Son action prend différentes formes : information et formations, mobilisation, prises de position publiques et politiques, organisation de colloques et diffusion de publications sur le respect des droits en santé mentale.

L'Association contribue à ce que les personnes reprennent du pouvoir sur leur propre vie en rendant accessible toute l'information sur leurs droits, leurs recours ainsi que sur la médication.

La volonté de l'Association a toujours été de transmettre son expertise afin de sensibiliser un nombre croissant de personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale aux enjeux liés à leurs droits.

4837, rue Boyer
Bureau 210
Montréal (Québec)
H2J 3E6

AGIDD-SMQ

TÉLÉPHONE

514 523-3443

1 866 523-3443

TÉLÉCOPIEUR

514 523-0797

COURRIEL

info@agidd.org

SITE WEB

www.agidd.org



FACEBOOK
www.facebook.com/agidd.smq

ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC

2015



Santé mentale
Respect Liberté
Promotion Vigilance
Droits Défense
Citoyenneté Solidarité
Santé mentale
Respect Liberté
Promotion Vigilance
Droits Défense
Citoyenneté Solidarité
Santé mentale
Respect Liberté
Promotion Vigilance
Droits Défense
Citoyenneté Solidarité
Santé mentale
Respect Liberté

L'AGIDD-SMQ

Milite pour que les personnes qui vivent un problème de santé mentale soient d'abord et avant tout considérées comme des citoyens disposant des mêmes droits juridiques, politiques, économiques, sociaux et culturels et des mêmes libertés civiques que l'ensemble des citoyens québécois ;

Fait la promotion du principe de l'appropriation du pouvoir des personnes ;

Fait la promotion de la vision critique en santé mentale ;

Dénonce le non-respect des droits des personnes dans le cadre de l'application de la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* ;

Milite en faveur de l'élimination des mesures de contrôle que sont l'isolement, la contention et les substances chimiques ;

Dénonce le non-respect des droits des personnes qui subissent une autorisation judiciaire de soins visant à ce qu'elles soient médicamenteuses et/ou hébergées contre leur gré ;

Favorise la participation des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale dans les lieux de décision ;

Milite en faveur du libre choix de l'établissement et du professionnel de santé pour les personnes ;

Défend le principe du consentement libre et éclairé aux soins ;

Rend accessible une information complète sur la médication via la formation *L'Autre côté de la pilule* ;

Milite afin que les déterminants sociaux de la santé soient le fil conducteur pour l'élaboration des politiques, des plans d'action, et pour la mise en place de tous les programmes gouvernementaux ;

Dénonce la médicalisation des problèmes sociaux ;

Combat les préjugés par l'entremise de diverses représentations publiques.

PUBLICATIONS

2015 : Pour une pratique en santé mentale basée sur l'exercice des droits et l'appropriation du pouvoir : De l'advocacy au rétablissement, la dérive des mots

2014 : Les autorisations judiciaires de soins : le trou noir de la psychiatrie

2014 : L'ABC de l'autorisation judiciaire de soins : Je me renseigne, je me prépare

2014 : Apprendre, exercer et promouvoir la vision critique en santé mentale. Guide d'animation

2014 : La vision critique en santé mentale : réalités et espoirs. Actes vidéo et écrits du colloque

2014 : Non aux mesures de contrôle ! Isolement, contention et substances chimiques. Plus de dix ans après les orientations ministérielles: Manifeste pour un réel changement de pratiques

2013 : Je suis attaché à ma liberté ! Contention physique, contention chimique et isolement. Vos droits et recours

2013 : Concernant ma médication, j'ai le droit...

2012 : L'appropriation du pouvoir : ensemble, on y gagne. Actes du colloque

2010 : Lutter contre la victimisation secondaire : une question de droits

2009 : La garde en établissement : une loi de protection... une pratique d'oppression

2008 : La promotion-vigilance : Avec et pour moi... des pratiques à partager !

2007 : Guide de survie : La garde en établissement (Survival Guide: Confinement in an Institution)

2006 : Ensemble, pour s'en sortir et s'en défaire. Réflexions et recommandations visant l'élimination des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques

2006 : Cadre de référence pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale (MSSS et AGIDD-SMQ)

2004 : Contention chimique : Quand s'arrête le contrôle et où commence le traitement ?

2003 : Gestion autonome de la médication de l'âme : Mon guide personnel (AGIDD-SMQ et RRASMQ)

2001 : Les électrochocs : L'aide-mémoire

2000 : Actes du colloque isolement et contention : Pour s'en sortir et s'en défaire *Épuisé*

1995 : Guide critique des médicaments de l'âme (AGIDD-SMQ, David Cohen, Suzanne Cailloux-Cohen) *Épuisé*

DES FORMATIONS GUIDÉES PAR LE RESPECT DES DROITS

La formation *L'AUTRE CÔTÉ DE LA PILULE*, d'une durée de treize heures, vise l'acquisition de connaissances sur les psychotropes et la compréhension de leurs effets. Elle s'adresse aux personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale ainsi qu'aux intervenants, intervenantes des milieux communautaires et institutionnels qui travaillent auprès des personnes concernées.

La formation *LA PROMOTION-VIGILANCE : AVEC ET POUR MOI ?*, d'une durée de trois heures, s'adresse aux groupes d'entraide en santé mentale; à tout organisme communautaire et alternatif œuvrant en santé mentale ; à tout organisme d'action communautaire autonome intéressé par la promotion et la défense des droits en santé mentale. Elle vise à favoriser l'adhésion des groupes aux pratiques de promotion et de vigilance des droits en santé mentale.

La formation *LA VISION CRITIQUE EN SANTÉ MENTALE* s'adresse à tout organisme d'action communautaire autonome intéressé par la promotion et la défense des droits en santé mentale. La formation vise à favoriser l'appropriation d'une vision critique en santé mentale. D'une durée de trois heures, elle est une introduction à la démarche *Apprendre, exercer et promouvoir la vision critique en santé mentale*.